



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Pays Bigouden Sud

BUREAU COMMUNAUTAIRE
du JEUDI 1^{er} OCTOBRE 2020

A PONT-L'ABBE – Salle du siège communautaire,
17 rue Raymonde Folgoas Guillou

COMPTE-RENDU
Relevé des délibérations



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Pays Bigouden Sud

Envoyé en préfecture le 12/10/2020

Reçu en préfecture le 12/10/2020

Affiché le

ID : 029-242900702-20201001-B_2020_10_01_01-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Convoqué par courrier électronique le 25 septembre 2020, le BUREAU communautaire s'est réuni dans la salle de réunion du siège à PONT L'ABBE

Le JEUDI 1^{er} OCTOBRE à 18 H 00

sous la présidence de Monsieur Stéphane LE DOARE, Président,

Etaient présents :

- M. Jean-Claude DUPRE, Vice-président, COMBRIT
- M. Jean-Luc TANNEAU, Vice-président, GUILVINEC
- M. Éric JOUSSEAUME, Vice-président, ILE TUDY
- Mme Christine ZAMUNER, Vice-présidente LOCTUDY
- M. Jean-Michel GAIGNE, Vice-président, LOCTUDY
- M. Jean-Louis BUANNIC, Vice-président, PENMARC'H
- M. Yannick LE MOIGNE, Vice-président, PLOBANNALEC LESCONIL
- Mme Valérie DREAU, Conseillère communautaire déléguée, PONT L'ABBE
- M. Jean-Edern AUBREE, Maire, SAINT JEAN TROLIMON
- Mme Nathalie CARROT-TANNEAU, Vice-présidente, TREFFIAGAT
- M. Stéphane MOREL, Conseiller communautaire délégué, TREGUENNEC

Excusés :

- M. Ronan CREDOU, Vice-président, PLOMEUR
- M. Jean L'HELGOUARC'H, Maire, TREMEOC

Assistaient également à la réunion :

Mme Sandrine BEDART, Directrice Générale des Services
M. Arnaud DUBOURG, Directeur Adjoint

COMMUNAUTE de COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD	
BUREAU communautaire du 1 ^{er} octobre 2020	N° Acte : B-2020-10-01-01
<u>Objet</u> : Dispositif d'aides à l'achat des récupérateurs d'eau de pluie : versement des aides	Classification : 7.5 – Subventions

Le dispositif des aides à l'achat des récupérateurs d'eau de pluie a été mis en place par délibération du 26 janvier 2012. Il s'agit d'une mesure incitative concourant à la préservation de la ressource en eau.

La récupération de l'eau de pluie est associée à un geste écologique, et présente de nombreux avantages :

- Prévention des crues
- Diminution du ruissellement des eaux
- Information et sensibilisation des usagers à la problématique de l'eau
- Autonomie en cas de restriction
- Réalisation d'économie sur la facture d'eau

Les conditions d'attribution sont :

- Soutien à l'achat de récupérateurs d'eau à hauteur de 30 € maximum si son montant à l'achat est supérieur à cette somme, à contrario si le montant est inférieur le soutien sera à hauteur de la dépense réellement effectuée.
- Justifier d'un domicile sur l'une des douze communes du Pays Bigouden Sud
- Attribuer une aide unique par foyer (même nom, même adresse)
- L'usager devra présenter un justificatif d'achat (facture acquittée, ticket de caisse) et un RIB
- Le volume du récupérateur n'excèdera pas les 1000 L (exclusivement pour le jardinage, l'arrosage)
- L'enveloppe budgétaire dédiée à cette campagne est limitée à 6 000 € pour l'année à hauteur de 200 soutiens maximum.

Pour l'année 2020, une seule délibération a été prise jusqu'à ce jour.

Deux demandes d'aides à l'achat de récupérateurs d'eau de pluie ont fait l'objet d'un premier versement d'aides dans le cadre de cette délibération de Bureau (13 février 2020).

Soit un total d'aides versées de 60,00 €.

Ci-dessous les demandes d'aides reçues depuis le 13 février 2020 :

N°	Nom - Prénom	Adresse	CP	Commune	Volume	Prix Achat TTC	Montant Subvention TTC
3	FAGGION Yolande	5 rue des Chênes	29740	PLOBANNALEC	300 L	119,95 €	30,00 €
4	LOGEAT Jean	7bis rue du Chemin des Dames	29730	LE GUILVINEC	310 L	49,90 €	30,00 €
5	LOGEAT Soazig	20rRue Joliot Curie	29730	LE GUILVINEC	310 L	49,99 €	30,00 €

COMMUNAUTE de COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD	
BUREAU communautaire du 1 ^{er} octobre 2020	N° Acte : B-2020-10-01-01
Objet : Dispositif d'aides à l'achat des récupérateurs d'eau de pluie : versement des aides	Classification : 7.5 – Subventions

6	EYRAUD Gilles	3 rue Jean Bart	29730	LE GUILVINEC	310 L	69,90 €	30,00 €
7	ANDRO Bertrand	6 rue du Méjou	29120	PONT-L'ABBE	350 L	65,00 €	30,00 €
8	HELARY Gaël	6 avenue de Trébéhoret	29120	PONT-L'ABBE	510 L	45,90 €	30,00 €
9	PEZIER Ludovic	430 rue de Forn Ar Zall	29760	PENMARC'H	350 L	65,00 €	30,00 €
10	DUFOUR Kathy	8 rue Condorcet	29120	PONT L'ABBE	300 L	109,00 €	30,00 €
11	BAQUET Christèle	8 Hent Gwalarn	29740	LESCONIL	300 L	59,00 €	30,00 €
12	KERAVEC Fabienne	7 Lestouarn	29740	PLOBANNALEC	350 L	59,90 €	30,00 €
13	ROHEL Esther	17, Impasse Kerguiffinan	29750	LOCTUDY	500 L	42,90 €	30,00 €
14	LE COZ Renaud	5 rue des Genêts	29740	PLOBANNALEC LESCONIL	350 L	65,00 €	30,00 €
15	STEPHAN Honoré	23 bis rue Colonel Fabien	29730	LE GUILVINEC	350 L	49,90 €	30,00 €
16	STEPHAN Mathieu - MAGUEUR Cindy	18 avenue de Trebehoret	29120	PONT-L'ABBE	1000 L	99,95 €	30,00 €
17	CIANCIO Michel-Isabelle	7, rue des Chênes	29740	PLOBANNALEC LESCONIL	520 L	64,90 €	30,00 €
18	LE CARRE Catherine- TALHAS Gilberto	1 Résidence Stang Ar Goff	29750	LOCTUDY	310 L	49,90 €	30,00 €
19	POULAIN Violette	26 avenue de Schleiden	29120	PONT-L'ABBE	1000 L	159,90 €	30,00 €
20	BERNAUD Julien et Elodie	6, rue Molière	29120	PONT-L'ABBE	350 L	109,00 €	30,00 €
21	TAMIC Christophe	22, rue Alain Signor	29120	PONT-L'ABBE	310 L	49,90 €	30,00 €
22	MAIRET Hervey	1 rue des Chênes	29740	PLOBANNALEC LESCONIL	550 L	154,90 €	30,00 €
23	BLAMPAIN Lionel	127 rue des Marais	29760	SAINT GUENOLE	350 L	109,00 €	30,00 €
24	WELTER François	4, rue pen Ar Ménez Kervillogan	29730	TREFFIAGAT	300 L	49,90 €	30,00 €
25	WELTER Martin	21rue Elie Frefon	29120	PONT L'ABBE	300 L	49,90 €	30,00 €
TOTAL							690,00 €

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Accorde une aide de 30 euros à chacun des bénéficiaires énumérés dans le tableau ci-dessus.

Pour extrait conforme,

Le Président,
Stéphane LE DOARE





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Pays Bigouden Sud

Envoyé en préfecture le 12/10/2020

Reçu en préfecture le 12/10/2020

Affiché le

ID : 029-242900702-20201001-B_2020_10_01_02-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Convoqué par courrier électronique 25 septembre 2020, le BUREAU communautaire s'est réuni dans la salle de réunion du siège à PONT L'ABBE

Le JEUDI 1^{er} OCTOBRE à 18 H 00

sous la présidence de Monsieur Stéphane LE DOARE, Président,

Etaient présents :

- M. Jean-Claude DUPRE, Vice-président, COMBRIT
- M. Jean-Luc TANNEAU, Vice-président, GUILVINEC
- M. Éric JOUSSEAUME, Vice-président, ILE TUDY
- Mme Christine ZAMUNER, Vice-présidente LOCTUDY
- M. Jean-Michel GAIGNE, Vice-président, LOCTUDY
- M. Jean-Louis BUANNIC, Vice-président, PENMARC'H
- M. Yannick LE MOIGNE, Vice-président, PLOBANNALEC LESCONIL
- Mme Valérie DREAU, Conseillère communautaire déléguée, PONT L'ABBE
- M. Jean-Edern AUBREE, Maire, SAINT JEAN TROLIMON
- Mme Nathalie CARROT-TANNEAU, Vice-présidente, TREFFIAGAT
- M. Stéphane MOREL, Conseiller communautaire délégué, TREGUENNEC

Excusés :

- M. Ronan CREDOU, Vice-président, PLOMEUR
- M. Jean L'HELGOUARC'H, Maire, TREMEOC

Assistaient également à la réunion :

Mme Sandrine BEDART, Directrice Générale des Services
M. Arnaud DUBOURG, Directeur Adjoint

COMMUNAUTE de COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD	
BUREAU communautaire du 1^{er} octobre 2020	N° Acte : B-2020-10-01-02
Objet : Participation annuelle à l'ADIL 29	Classification : 7.5 – Subventions

L'ADIL assure son service au bénéfice des Finistériens dans ses locaux 23 rue Jean Jaurès, et 14 bd Gambetta à Brest, ouverts toute la semaine. Visite sans et sur rendez-vous, téléphone, courrier électronique et postal, les modes de réception sont variés et s'adaptent à la demande du public.

En 2019, 677 consultations (contre 486 en 2018) ont été délivrées par l'ADIL sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud, soit 18 consultations par 1000 hab. L'ADIL y enregistre ainsi un taux de pénétration légèrement inférieur à celui du Finistère (moyenne départementale de 19/1000h).

La fréquentation est en hausse de 39% par rapport à celle de l'année précédente, où 486 demandes étaient recensées. Une présentation approfondie des bilans 2019/2020 et du partenariat sur les dossiers d'accession à la propriété sera proposée à la commission Habitat.

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Donne son accord et valide la participation de la CCPBS à hauteur de 11 817 € pour l'année 2020 conformément aux termes de la Charte de partenariat 2018-2020 (0.30€/habitants).

Pour extrait conforme,

Le Président,
Stéphane LE DOARE





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Pays Bigouden Sud

Envoyé en préfecture le 12/10/2020

Reçu en préfecture le 12/10/2020

Affiché le

ID : 029-242900702-20201001-B_2020_10_01_03-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Convoqué par courrier électronique 25 septembre 2020, le BUREAU communautaire s'est réuni dans la salle de réunion du siège à PONT L'ABBE

Le JEUDI 1^{er} OCTOBRE à 18 H 00

sous la présidence de Monsieur Stéphane LE DOARE, Président,

Etaient présents :

- M. Jean-Claude DUPRE, Vice-président, COMBRIT
- M. Jean-Luc TANNEAU, Vice-président, GUILVINEC
- M. Éric JOUSSEAUME, Vice-président, ILE TUDY
- Mme Christine ZAMUNER, Vice-présidente LOCTUDY
- M. Jean-Michel GAIGNE, Vice-président, LOCTUDY
- M. Jean-Louis BUANNIC, Vice-président, PENMARC'H
- M. Yannick LE MOIGNE, Vice-président, PLOBANNALEC LESCONIL
- Mme Valérie DREAU, Conseillère communautaire déléguée, PONT L'ABBE
- M. Jean-Edern AUBREE, Maire, SAINT JEAN TROLIMON
- Mme Nathalie CARROT-TANNEAU, Vice-présidente, TREFFIAGAT
- M. Stéphane MOREL, Conseiller communautaire délégué, TREGUENNEC

Excusés :

- M. Ronan CREDOU, Vice-président, PLOMEUR
- M. Jean L'HELGOUARC'H, Maire, TREMEOC

Assistaient également à la réunion :

Mme Sandrine BEDART, Directrice Générale des Services
M. Arnaud DUBOURG, Directeur Adjoint

COMMUNAUTE de COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD	
BUREAU communautaire du 1^{er} octobre 2020	N° Acte : B-2020-10-01-03
Objet : Adhésion au CEPRI	Classification : 8.8 – Environnement

Contexte

Le Centre Européen de Prévention et de gestion des Risques d'Inondation (CEPRI) est une association créée le 1^{er} décembre 2006. Il a pour mission principale d'être l'appui technique et scientifique dans la prévention et la gestion du risque d'inondation en France et en Europe. Dans le cadre de sa compétence GEMAPI il est important que la CCPBS adhère au CEPRI.

Objectifs et coût de cette adhésion

Le réseau CEPRI permettra à la CCPBS de bénéficier :

- D'un appui et de précisions concernant la réglementation sur les digues et barrages ;
- D'une veille juridique ;
- Des productions de l'association : guide méthodologiques, recueils d'expérience...
- De suivre la mise en œuvre de la Directive Inondation ;
- De l'avis des experts techniques pour des orientations sur des problématiques spécifiques

Le CEPRI propose également de défendre les intérêts des collectivités territoriales auprès des instances décisionnelles (informations régulières sur les projets réglementaires, participation à des groupes de travail nationaux, etc.)

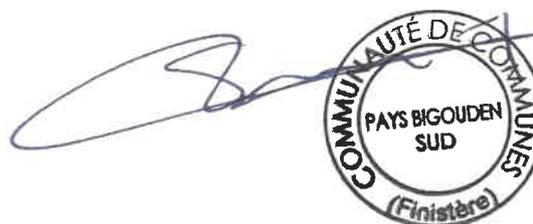
L'adhésion au réseau CEPRI est fonction de la population sur le territoire de la collectivité soit **500€/an** pour une collectivité de moins de 100 000 habitants (cotisation 2020).

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve l'adhésion au CEPRI à compter de l'année 2020.

Pour extrait conforme,

Le Président,
Stéphane LE DOARE





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Pays Bigouden Sud

Envoyé en préfecture le 12/10/2020
Reçu en préfecture le 12/10/2020
Affiché le
ID : 029-242900702-20201001-B_2020_10_01_04-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Convoqué par courrier électronique 25 septembre 2020, le BUREAU communautaire s'est réuni dans la salle de réunion du siège à PONT L'ABBE

Le JEUDI 1^{er} OCTOBRE à 18 H 00

sous la présidence de Monsieur Stéphane LE DOARE, Président,

Etaient présents :

- M. Jean-Claude DUPRE, Vice-président, COMBRIT
- M. Jean-Luc TANNEAU, Vice-président, GUILVINEC
- M. Éric JOUSSEAUME, Vice-président, ILE TUDY
- Mme Christine ZAMUNER, Vice-présidente LOCTUDY
- M. Jean-Michel GAIGNE, Vice-président, LOCTUDY
- M. Jean-Louis BUANNIC, Vice-président, PENMARC'H
- M. Yannick LE MOIGNE, Vice-président, PLOBANNALEC LESCONIL
- Mme Valérie DREAU, Conseillère communautaire déléguée, PONT L'ABBE
- M. Jean-Edern AUBREE, Maire, SAINT JEAN TROLIMON
- Mme Nathalie CARROT-TANNEAU, Vice-présidente, TREFFIAGAT
- M. Stéphane MOREL, Conseiller communautaire délégué, TREGUENNEC

Excusés :

- M. Ronan CREDOU, Vice-président, PLOMEUR
- M. Jean L'HELGOUARC'H, Maire, TREMEOC

Assistaient également à la réunion :

Mme Sandrine BEDART, Directrice Générale des Services
M. Arnaud DUBOURG, Directeur Adjoint

COMMUNAUTE de COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD	
BUREAU communautaire du 1 ^{er} octobre 2020	N° Acte : B-2020-10-01-04
<u>Objet</u> : Adhésion au réseau PAPI SLGRI	Classification : 8.8 – Environnement

Contexte

Le CEPRI organise et anime depuis 2009 un réseau d'échanges à destination des chargés de mission de collectivités locales qui portent un PAPI ou qui sont candidates à la labellisation. Dans le cadre de sa compétence GEMAPI sur un territoire cadré par le PAPI Littoral Sud Finistère, il est important que la CCPBS adhère au réseau PAPI.

Objectifs et coût de cette adhésion

Le réseau d'échanges PAPI SLGRI permettra à la CCPBS :

- De proposer aux participants un temps d'échanges sur un thème en lien avec la démarche PAPI (ACB/AMC, réduction de la vulnérabilité, protection contre les submersions marine, etc) où chacun peut partager son expérience,
- D'évoquer les actions qu'il mène sur le terrain, les facteurs de réussite et les difficultés rencontrées,
- De débattre avec les autres chargés de mission de l'équipe du CEPRI.

Le CEPRI organise et anime ces journées et apporte des éléments méthodologiques qui peuvent guider les participants dans la mise en œuvre de leur projet, ainsi que des exemples de bonnes pratiques menées ailleurs en France ou en Europe. Il invite régulièrement des agents des services de l'Etat, à participer aux échanges, rencontrer les acteurs de terrain et répondre aux questions qu'ils se posent.

Après chacune de ces journées, les membres du réseau PAPI reçoivent un dossier de synthèse accompagné, le cas échéant, des présentations faites par les intervenants.

Le réseau PAPI constitue également un espace de partage de documents (cahiers de charges, modèles de convention etc) et d'informations sur l'actualité du risque inondation. Les membres du réseau ont notamment pu bénéficier d'une information régulière au fur et à mesure de l'avancée de la préparation des nouveaux dispositifs. Le CEPRI a relayé et continue de relayer auprès de l'Etat les inquiétudes et interrogations des membres du réseau sur la mise en œuvre des labellisations PAPI.

L'adhésion au réseau PAPI est fonction de la population sur le territoire de la collectivité soit **500€/pour 12 mois du 1^{er} juin n au 31 mai n+1** pour une collectivité qui compte de 20 000 à 100 000 habitants (cotisation 2020)

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve l'adhésion au réseau PAPI SLGRI à compter de juin 2020

Pour extrait conforme,

Le Président,
Stéphane LE DOARE





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Pays Bigouden Sud

Envoyé en préfecture le 12/10/2020

Reçu en préfecture le 12/10/2020

Affiché le

ID : 029-242900702-20201001-B_2020_10_01_05-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Convoqué par courrier électronique 25 septembre 2020, le BUREAU communautaire s'est réuni dans la salle de réunion du siège à PONT L'ABBE

Le JEUDI 1^{er} OCTOBRE à 18 H 00

sous la présidence de Monsieur Stéphane LE DOARE, Président,

Etaient présents :

- M. Jean-Claude DUPRE, Vice-président, COMBRIT
- M. Jean-Luc TANNEAU, Vice-président, GUILVINEC
- M. Éric JOUSSEAUME, Vice-président, ILE TUDY
- Mme Christine ZAMUNER, Vice-présidente LOCTUDY
- M. Jean-Michel GAIGNE, Vice-président, LOCTUDY
- M. Jean-Louis BUANNIC, Vice-président, PENMARC'H
- M. Yannick LE MOIGNE, Vice-président, PLOBANNALEC LESCONIL
- Mme Valérie DREAU, Conseillère communautaire déléguée, PONT L'ABBE
- M. Jean-Edern AUBREE, Maire, SAINT JEAN TROLIMON
- Mme Nathalie CARROT-TANNEAU, Vice-présidente, TREFFIAGAT
- M. Stéphane MOREL, Conseiller communautaire délégué, TREGUENNEC

Excusés :

- M. Ronan CREDOU, Vice-président, PLOMEUR
- M. Jean L'HELGOUARC'H, Maire, TREMEOC

Assistaient également à la réunion :

Mme Sandrine BEDART, Directrice Générale des Services
M. Arnaud DUBOURG, Directeur Adjoint

COMMUNAUTE de COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD	
BUREAU communautaire du 1 ^{er} octobre 2020	N° Acte : B-2020-10-01-05
<u>Objet</u> : Jeunesse – Attribution d’une subvention à destination de l’association des PEP29 pour le déploiement d’un Point Accueil Ecoute Jeunes en Pays Bigouden – Signature de la convention de partenariat 2020/2022	Classification : 7.5 – Subventions

Initié par l’Etat un Point Accueil Ecoute Jeune (PAEJ) est :

- Un lieu neutre d’accueil et d’écoute anonyme et confidentiel, qui s’adresse aux adolescents et aux jeunes âgés de 12 à 25 ans rencontrant des difficultés particulières (conflits familiaux, mal être, échec scolaire, conduites à risque, délinquance, fugue, errance etc) ainsi qu’à leurs parents, avec pour objectif la prévention des conduites à risque des jeunes ;
- Une équipe pluridisciplinaire d’écouterants qualifiés ;
- Un lieu de passage et d’orientation articulé avec l’ensemble des partenaires, des professionnels ayant vocation à orienter vers des structures de prise en charge de soins, d’insertion sociale, de suivi éducatif, d’hébergement ...
- Un fonctionnement établi en lien avec les réseaux d’acteurs de proximité.

Missions :

- Une fonction préventive : le PAEJ se situe en amont de toute intervention sociale ou médicale. Son action centrée sur la relation de soutien exclut la thérapie, le soin médicalisé ou encore les prises en charge prolongées ;
- En direction des jeunes : leur offrir la possibilité d’exprimer leurs questions, leurs difficultés, de commencer à en comprendre le sens. Les jeunes peuvent venir seuls ou accompagnés par un ami, un proche, un professionnel. L’équipe les soutient, les écoute et peut proposer une orientation si cela est nécessaire ;
- En direction des familles : leur permettre de livrer leurs préoccupations familiales, de rétablir la communication avec leur adolescent, de restaurer des liens de confiance, leur proposer une réponse de proximité, en partenariat avec les acteurs de terrain...
- Des animations collectives : élaborées et effectuées en collaboration avec les partenaires intervenant auprès des jeunes.

Contexte local :

Le Pays Bigouden ne connaissait plus de permanence du PAEJ depuis le 1er janvier 2018 et la fermeture de celle se tenant au sein du collège Notre Dame de PENHORS à POULDREUZIC.

COMMUNAUTE de COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD	
BUREAU communautaire du 1 ^{er} octobre 2020	N° Acte : B-2020-10-01-05
<u>Objet</u> : Jeunesse – Attribution d'une subvention à destination de l'association des PEP29 pour le déploiement d'un Point Accueil Ecoute Jeunes en Pays Bigouden – Signature de la convention de partenariat 2020/2022	Classification : 7.5 – Subventions

Dans le cadre de l'ouverture de la Structure Information Jeunesse du Pays Bigouden, la possibilité de relancer une permanence PAEJ avait été évoquée et validée par le Bureau Communautaire.

Une permanence a été remise en place depuis novembre 2019, à raison de 0.4 ETP sur le Pays Bigouden, soit une journée par semaine sur le territoire et une journée chez nos voisins du Haut Pays Bigouden.

Ce dispositif est cofinancé par les deux EPCI et une partie en fonds propre par les PEP 29, à concurrence de :

- 0.1 ETP financés par la CCPBS, soit 6000 € / an ;
- 0.1 ETP financés par la CCHP, soit 6000 € / an ;
- 0.2 ETP en financements propres de l'association.

Par ailleurs, dans un souci de diversification de leurs financements, les PEP 29 ont été lauréats d'un appel à projet de la Fondation de France, pour la relance du service d'Ecoute des Jeunes en Pays Bigouden, et bénéficient d'un soutien de 2500 € par an sur deux années, soit 5000 €.

(Pour mémoire lancement du service PAEJ au dernier trimestre 2019 et subvention de 2000 euros pour chaque CC)

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Valide l'attribution d'une subvention de 6000 € à destination de l'association des PEP29, gestionnaire du PAEJ de Cornouaille, pour accompagner le fonctionnement du service d'Accueil et d'Ecoute des Jeunes en Pays Bigouden au titre de l'année 2020,
- Valide les termes de la convention de partenariat 2020/2022** annexée à la présente délibération,
- Autorise le Président à signer la convention.

*(**L'attribution de la subvention reste soumise à délibération annuelle)*

Pour extrait conforme,

Le Président,
Stéphane LE DOARE





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Pays Bigouden Sud

Envoyé en préfecture le 12/10/2020

Reçu en préfecture le 12/10/2020

Affiché le

ID : 029-242900702-20201001-B_2020_10_01_06-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Convoqué par courrier électronique 25 septembre 2020, le BUREAU communautaire s'est réuni dans la salle de réunion du siège à PONT L'ABBE

Le JEUDI 1^{er} OCTOBRE à 18 H 00

sous la présidence de Monsieur Stéphane LE DOARE, Président,

Etaient présents :

- M. Jean-Claude DUPRE, Vice-président, COMBRIT
- M. Jean-Luc TANNEAU, Vice-président, GUILVINEC
- M. Éric JOUSSEAUME, Vice-président, ILE TUDY
- Mme Christine ZAMUNER, Vice-présidente LOCTUDY
- M. Jean-Michel GAIGNE, Vice-président, LOCTUDY
- M. Jean-Louis BUANNIC, Vice-président, PENMARC'H
- M. Yannick LE MOIGNE, Vice-président, PLOBANNALEC LESCONIL
- Mme Valérie DREAU, Conseillère communautaire déléguée, PONT L'ABBE
- M. Jean-Edern AUBREE, Maire, SAINT JEAN TROLIMON
- Mme Nathalie CARROT-TANNEAU, Vice-présidente, TREFFIAGAT
- M. Stéphane MOREL, Conseiller communautaire délégué, TREGUENNEC

Excusés :

- M. Ronan CREDOU, Vice-président, PLOMEUR
- M. Jean L'HELGOUARC'H, Maire, TREMEOC

Assistaient également à la réunion :

Mme Sandrine BEDART, Directrice Générale des Services
M. Arnaud DUBOURG, Directeur Adjoint

COMMUNAUTE de COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD	
BUREAU communautaire du 1 ^{er} octobre 2020	N° Acte : B-2020-10-01-06
<u>Objet</u> : Jeunesse – Attribution d'une subvention à destination de l'Amicale Laïque de Treffiagat-Léchiagat pour l'organisation du salon du livre jeunesse Croq'Livres	Classification : 7.5 – Subventions

Du 16 au 22 novembre 2020, le festival *CROQ'LIVRES* proposera plusieurs évènements divers et variés, en accès libre et gratuit, sur plusieurs communes du Pays Bigouden.

Pour sa troisième édition, cette manifestation bisannuelle s'ouvre sur le territoire de deux communautés de communes et s'adresse à une tranche d'âge supplémentaire en incluant les adolescents (collèges, espaces jeunes et conseils municipaux d'enfants) dans son programme d'activités.

Il s'agit d'un temps fort des actions que l'Amicale Laïque mène régulièrement "pour un pays de lecteurs" dans le cadre de *Lire et faire lire* :

- Séances de lecture ;
- Une journée départementale de formation des bénévoles ;
- L'organisation d'un atelier théâtre pour les enfants.

Le projet intègre des ateliers d'écriture mis en place dans le cadre de la journée internationale pour l'élimination des discriminations (21 mars). Il poursuit également les actions organisées par le RPAM Ti-Liou dans le cadre des "Semaines de la Petite Enfance" en proposant des animations en direction des tout-petits et des assistantes maternelles.

Objectifs du festival :

Les amicales laïques, associations d'éducation populaire regroupées au sein du Collectif Bigouden, veulent promouvoir l'accès à la Culture et à l'Éducation par des activités intergénérationnelles, toujours dans le respect des valeurs de tolérance, de solidarité et de laïcité.

- Permettre aux enfants et adolescents de découvrir le livre et de rêver à travers lui ;
- Désacraliser le livre par des rencontres avec des auteurs, des illustrateurs et des éditeurs ;
- Favoriser des liens intergénérationnels à travers le livre ;
- Participer à la vie culturelle du territoire en associant les établissements scolaires (enfants, enseignants, personnel, parents etc), les structures accueillant des enfants (Ti-Liou-Relais Parents Assistants Maternels, ALSH, Espaces jeunes etc) et les Conseils Municipaux de jeunes ;
- Eduquer à l'égalité dans la diversité et la différence, en participant au projet citoyen européen « Jouons la carte de la fraternité ».

Dans le cadre de cette édition 2020, l'Amicale Laïque de Treffiagat-Léchiagat sollicite la CCPBS à hauteur de 500 € sur un budget global de 11 794 €.

COMMUNAUTE de COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD	
BUREAU communautaire du 1 ^{er} octobre 2020	N° Acte : B-2020-10-01-06
<u>Objet</u> : Jeunesse – Attribution d'une subvention à destination de l'Amicale Laïque de Treffiagat-Léchiagat pour l'organisation du salon du livre jeunesse Croq'Livres	Classification : 7.5 – Subventions

Cette subvention s'inscrit dans le cadre des compétences Petite Enfance et Coordination Jeunesse.

Lors de l'édition 2018, la CCPBS avait octroyé une subvention de 300 € au titre de la Petite Enfance.

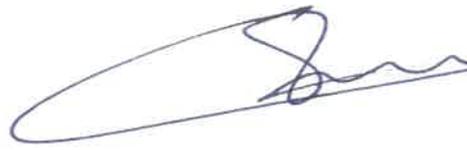
La commission Solidarités, réunie le 3 février 2020, avait émis un avis favorable à l'attribution de cette subvention au regard de la démarche d'ouverture intercommunale de la manifestation et de son élargissement vers les structures accueillant du public jeune.

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Valide l'attribution d'une subvention de 500 € à destination de l'Amicale Laïque de Treffiagat-Léchiagat pour l'organisation du salon du livre jeunesse Croq'Livres 2020.

Pour extrait conforme,

Le Président,
Stéphane LE DOARE





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Pays Bigouden Sud

Envoyé en préfecture le 12/10/2020

Reçu en préfecture le 12/10/2020

Affiché le

ID : 029-242900702-20201001-B_2020_10_01_07-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Convoqué par courrier électronique le 25 septembre 2020, le BUREAU communautaire s'est réuni dans la salle de réunion du siège à PONT L'ABBE

Le JEUDI 1^{er} OCTOBRE à 18 H 00

sous la présidence de Monsieur Stéphane LE DOARE, Président,

Etaient présents :

- M. Jean-Claude DUPRE, Vice-président, COMBRIT
- M. Jean-Luc TANNEAU, Vice-président, GUILVINEC
- M. Éric JOUSSEAUME, Vice-président, ILE TUDY
- Mme Christine ZAMUNER, Vice-présidente LOCTUDY
- M. Jean-Michel GAIGNE, Vice-président, LOCTUDY
- M. Jean-Louis BUANNIC, Vice-président, PENMARC'H
- M. Yannick LE MOIGNE, Vice-président, PLOBANNALEC LESCONIL
- Mme Valérie DREAU, Conseillère communautaire déléguée, PONT L'ABBE
- M. Jean-Edern AUBREE, Maire, SAINT JEAN TROLIMON
- Mme Nathalie CARROT-TANNEAU, Vice-présidente, TREFFIAGAT
- M. Stéphane MOREL, Conseiller communautaire délégué, TREGUENNEC

Excusés :

- M. Ronan CREDOU, Vice-président, PLOMEUR
- M. Jean L'HELGOUARC'H, Maire, TREMEOC

Assistaient également à la réunion :

Mme Sandrine BEDART, Directrice Générale des Services
M. Arnaud DUBOURG, Directeur Adjoint

COMMUNAUTE de COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD	
BUREAU communautaire du 1^{er} octobre 2020	N° Acte : B-2020-10-01-07
Objet : Subvention à la Chambre des métiers et de l'artisanat du Finistère	Classification : 7.5 – Subventions

Depuis le 16 mars 2020, les entreprises font face à une situation inédite du fait de la pandémie et du ralentissement de l'activité économique. Toutes ont été impactées d'une manière ou d'une autre, et ont mis en place différentes mesures pour faire face à la situation : activité partielle, télétravail, recours au fonds national de solidarité, au PGE...

Depuis la sortie du confinement, elles ont pour objectif de « rattraper » le maximum de temps perdu, et ont de ce fait très peu de recul par rapport à la situation. La saison estivale est estimée plutôt bonne, mais le risque pandémique est toujours présent, et peut remettre en cause la reprise économique. Si certaines activités ont d'ores et déjà été liquidées, et qu'à l'opposé certains secteurs de l'économie semblent maintenir un bon niveau d'activité, la question de la santé économique des entreprises artisanales se posera à l'automne.

Au vu de ces incertitudes, il convient, à l'échelle locale, de connaître plus précisément les besoins des artisans pour mieux les accompagner et répondre à leurs attentes. L'enjeu est majeur pour le Pays Bigouden Sud, qui compte 995 entreprises immatriculées à la CMA au 1^{er} janvier 2020.

Pour répondre à cet enjeu, un partenariat avec la Chambre des métiers et de l'artisanat est envisagé comme suit (planning indicatif) :

- SEPTEMBRE/OCTOBRE : Réalisation d'une enquête auprès des artisans du territoire (mailing à tous les artisans) pour recueillir leurs attentes ;
- NOVEMBRE/DECEMBRE : Accompagnement individuel des artisans ayant répondu et souhaitant bénéficier d'un conseil personnalisé ;
- DECEMBRE : Elaboration d'un plan d'action commun CMA/CCPBS qui intégrera les questions du numérique, environnementales, la stratégie commerciale...

Pour élaborer aux côtés des services ce plan d'action sur le territoire de la CCPBS, la CMA sollicite une subvention de 4 000 €. Le plan d'action sera restitué à la Commission économie qui décidera de la suite à donner.

Le Bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
(*Monsieur Yannick LE MOIGNE ne prend pas part au vote*)

- Accorde une subvention de 4 000 € au profit de la Chambre des métiers et de l'artisanat du Finistère pour la réalisation de l'action « Rebond Artisanat » ;
- Autorise le Président à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Pour extrait conforme,

Le Président,
Stéphane LE DOARE





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Pays Bigouden Sud

Envoyé en préfecture le 12/10/2020

Reçu en préfecture le 12/10/2020

Affiché le

ID : 029-242900702-20201001-B_2020_10_01_08-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Convoqué par courrier électronique 25 septembre 2020, le BUREAU communautaire s'est réuni dans la salle de réunion du siège à PONT L'ABBE

Le JEUDI 1^{er} OCTOBRE à 18 H 00

sous la présidence de Monsieur Stéphane LE DOARE, Président,

Etaient présents :

- M. Jean-Claude DUPRE, Vice-président, COMBRIT
- M. Jean-Luc TANNEAU, Vice-président, GUILVINEC
- M. Éric JOUSSEAUME, Vice-président, ILE TUDY
- Mme Christine ZAMUNER, Vice-présidente LOCTUDY
- M. Jean-Michel GAIGNE, Vice-président, LOCTUDY
- M. Jean-Louis BUANNIC, Vice-président, PENMARC'H
- M. Yannick LE MOIGNE, Vice-président, PLOBANNALEC LESCONIL
- Mme Valérie DREAU, Conseillère communautaire déléguée, PONT L'ABBE
- M. Jean-Edern AUBREE, Maire, SAINT JEAN TROLIMON
- Mme Nathalie CARROT-TANNEAU, Vice-présidente, TREFFIAGAT
- M. Stéphane MOREL, Conseiller communautaire délégué, TREGUENNEC

Excusés :

- M. Ronan CREDOU, Vice-président, PLOMEUR
- M. Jean L'HELGOUARC'H, Maire, TREMEOC

Assistaient également à la réunion :

Mme Sandrine BEDART, Directrice Générale des Services
M. Arnaud DUBOURG, Directeur Adjoint

COMMUNAUTE de COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD	
BUREAU communautaire du 1^{er} octobre 2020	N° Acte : B-2020-10-01-08
Objet : Pass Commerce et Artisanat M. LEVIER - AC « LE LEVIER »	Classification : 7.5 – Subventions

Par délibération du 20 février 2018, le Conseil Communautaire a mis en place le dispositif « Pass Commerce et Artisanat », qui vise à soutenir les projets de création, reprise, extension ou modernisation des entreprises artisanales et commerciales du territoire.

L'aide porte sur 30% des dépenses éligibles, plafonnées à 25 000 € HT, soit une aide maximale de 7 500 € HT.

Une demande de subvention de l'AC « LE LEVIER », représentée par Monsieur LE LEVIER a été réceptionnée.

Monsieur LE LEVIER a repris en octobre 2019 un restaurant dont il a déjà eu la gérance auparavant (2004-2012), et situé sur la commune de Loctudy. Il a engagé des travaux de réaménagement de la salle afin de redynamiser l'établissement.

Le coût global des investissements s'élève à 39 862 euros HT euros HT. La CCPBS est sollicitée à hauteur de 30% du montant plafond, soit 7 500 euros.

Vu le règlement (UE) N°1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 20 février 2018,

Vu la réception du dossier de demande de subvention complet,

Vu l'avis favorable de la CMA en date du 06/09/20,

Le Bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- Accorde une subvention de 7 500 € au titre du dispositif « Pass Commerce et Artisanat » au profit de l'AC « LE LEVIER », représentée par Monsieur LE LEVIER,
- Autorise le Président à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Pour extrait conforme,

Le Président,
Stéphane LE DOARE





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Pays Bigouden Sud

Envoyé en préfecture le 12/10/2020

Reçu en préfecture le 12/10/2020

Affiché le

ID : 029-242900702-20201001-B_2020_10_01_09-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Convoqué par courrier électronique 25 septembre 2020, le BUREAU communautaire s'est réuni dans la salle de réunion du siège à PONT L'ABBE

Le JEUDI 1^{er} OCTOBRE à 18 H 00

sous la présidence de Monsieur Stéphane LE DOARE, Président,

Etaient présents :

- M. Jean-Claude DUPRE, Vice-président, COMBRIT
- M. Jean-Luc TANNEAU, Vice-président, GUILVINEC
- M. Éric JOUSSEAUME, Vice-président, ILE TUDY
- Mme Christine ZAMUNER, Vice-présidente LOCTUDY
- M. Jean-Michel GAIGNE, Vice-président, LOCTUDY
- M. Jean-Louis BUANNIC, Vice-président, PENMARC'H
- M. Yannick LE MOIGNE, Vice-président, PLOBANNALEC LESCONIL
- Mme Valérie DREAU, Conseillère communautaire déléguée, PONT L'ABBE
- M. Jean-Edern AUBREE, Maire, SAINT JEAN TROLIMON
- Mme Nathalie CARROT-TANNEAU, Vice-présidente, TREFFIAGAT
- M. Stéphane MOREL, Conseiller communautaire délégué, TREGUENNEC

Excusés :

- M. Ronan CREDOU, Vice-président, PLOMEUR
- M. Jean L'HELGOUARC'H, Maire, TREMEOC

Assistaient également à la réunion :

Mme Sandrine BEDART, Directrice Générale des Services
M. Arnaud DUBOURG, Directeur Adjoint

COMMUNAUTE de COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD	
BUREAU communautaire du 1^{er} octobre 2020	N° Acte : B-2020-10-01-09
Objet : Pass Commerce et Artisanat M. NIOLLET – EURL « L'ENTREMETS GOURMAND »	Classification : 7.5 – Subventions

Par délibération du 20 février 2018, le Conseil Communautaire a mis en place le dispositif « Pass Commerce et Artisanat », qui vise à soutenir les projets de création, reprise, extension ou modernisation des entreprises artisanales et commerciales du territoire.

L'aide porte sur 30% des dépenses éligibles, plafonnées à 25 000 € HT, soit une aide maximale de 7 500 € HT.

Un dossier de demande de subvention de l'EURL « L'ENTREMETS GOURMAND », représentée par Monsieur NIOLLET a été réceptionné.

Monsieur NIOLLET a repris en octobre 2019 la boulangerie L'ENTREMETS GOURMAND situé sur la commune de Combrit. Afin de développer son entreprise et diversifier sa clientèle, il a entrepris des travaux et procédé au remplacement de matériels défectueux.

Le coût global des investissements s'élève à 30 400 euros HT. La CCPBS est sollicitée à hauteur de 30% du montant plafond, soit 7500 euros.

Vu le règlement (UE) N°1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 20 février 2018,

Vu la réception du dossier de demande de subvention complet,

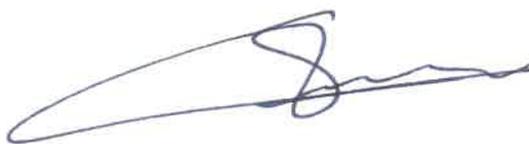
Vu l'avis favorable de la CMA en date du 07/09/20,

Le Bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Accorde une subvention de 7 500 € au titre du dispositif « Pass Commerce et Artisanat » au profit de l'EURL « L'ENTREMETS GOURMAND », représentée par Monsieur NIOLLET,
- Autorise le Président à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Pour extrait conforme,

Le Président,
Stéphane LE DOARE





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Pays Bigouden Sud

Envoyé en préfecture le 12/10/2020

Reçu en préfecture le 12/10/2020

Affiché le

ID : 029-242900702-20201001-B_2020_10_01_10-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Convoqué par courrier électronique 25 septembre 2020, le BUREAU communautaire s'est réuni dans la salle de réunion du siège à PONT L'ABBE

Le JEUDI 1^{er} OCTOBRE à 18 H 00

sous la présidence de Monsieur Stéphane LE DOARE, Président,

Étaient présents :

- M. Jean-Claude DUPRE, Vice-président, COMBRIT
- M. Jean-Luc TANNEAU, Vice-président, GUILVINEC
- M. Éric JOUSSEAUME, Vice-président, ILE TUDY
- Mme Christine ZAMUNER, Vice-présidente LOCTUDY
- M. Jean-Michel GAIGNE, Vice-président, LOCTUDY
- M. Jean-Louis BUANNIC, Vice-président, PENMARC'H
- M. Yannick LE MOIGNE, Vice-président, PLOBANNALEC LESCONIL
- Mme Valérie DREAU, Conseillère communautaire déléguée, PONT L'ABBE
- M. Jean-Edern AUBREE, Maire, SAINT JEAN TROLIMON
- Mme Nathalie CARROT-TANNEAU, Vice-présidente, TREFFIAGAT
- M. Stéphane MOREL, Conseiller communautaire délégué, TREGUENNEC

Excusés :

- M. Ronan CREDOU, Vice-président, PLOMEUR
- M. Jean L'HELGOUARC'H, Maire, TREMEOC

Assistaient également à la réunion :

Mme Sandrine BEDART, Directrice Générale des Services
M. Arnaud DUBOURG, Directeur Adjoint

COMMUNAUTE de COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD	
BUREAU communautaire du 1 ^{er} octobre 2020	N° Acte : B-2020-10-01-10
Objet : Vente de terrain à la SAS AZULEJOS sur la zone d'activités de Hent Croas à Loctudy	Classification : 3.2 – Aliénations

La Vice-Présidente en charge du développement économique, Christine ZAMUNER, informe les membres du Bureau communautaire des contacts avec M. Vincent ALLAIN, qui a fait part de son souhait d'acquérir les lots n°11 et 12, d'une superficie totale de 2 282 m² sous réserve du bornage définitif sur la zone d'activités économiques de Hent Croas à Loctudy.

M. Vincent ALLAIN, gérant de la SAS AZULEJOS spécialisée dans le négoce de produits alimentaires portugais et méditerranéens à destination du marché européens et nord-américain, souhaite construire un bâtiment de stockage, qui accueillerait également des bureaux, ainsi qu'un espace de présentation.

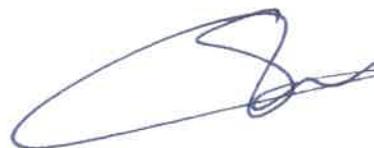
Le Conseil communautaire du 29 septembre 2011 a fixé le tarif de ce terrain à 22 € HT/m².

Le Bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve la vente à la SAS AZULEJOS représentée par Vincent ALLAIN, ou toute autre entité juridique devant lui être substituée pour les mêmes conditions et le même objet, des lots n°11 et 12 sur la zone d'activités de Hent Croas à Loctudy d'une superficie totale de 2 282 m², sous réserve du bornage définitif, au prix hors taxes de 22 € le m²,
- Confie à Maître LE PAPE, notaire à Pont l'Abbé, le soin d'établir l'acte authentique de vente de ce terrain,
- Autorise le Président à signer l'acte authentique de vente et tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la délibération.

Pour extrait conforme,

Le Président,
Stéphane LE DOARE



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
PAYS BIGOUDEN
SUD
(Finistère)



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Pays Bigouden Sud

Envoyé en préfecture le 12/10/2020

Reçu en préfecture le 12/10/2020

Affiché le

ID : 029-242900702-20201001-B_2020_10_01_11-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Convoqué par courrier électronique le 25 septembre 2020, le BUREAU communautaire s'est réuni dans la salle de réunion du siège à PONT L'ABBE

Le JEUDI 1^{er} OCTOBRE à 18 H 00

sous la présidence de Monsieur Stéphane LE DOARE, Président,

Etaient présents :

- M. Jean-Claude DUPRE, Vice-président, COMBRIT
- M. Jean-Luc TANNEAU, Vice-président, GUILVINEC
- M. Éric JOUSSEAUME, Vice-président, ILE TUDY
- Mme Christine ZAMUNER, Vice-présidente LOCTUDY
- M. Jean-Michel GAIGNE, Vice-président, LOCTUDY
- M. Jean-Louis BUANNIC, Vice-président, PENMARC'H
- M. Yannick LE MOIGNE, Vice-président, PLOBANNALEC LESCONIL
- Mme Valérie DREAU, Conseillère communautaire déléguée, PONT L'ABBE
- M. Jean-Edern AUBREE, Maire, SAINT JEAN TROLIMON
- Mme Nathalie CARROT-TANNEAU, Vice-présidente, TREFFIAGAT
- M. Stéphane MOREL, Conseiller communautaire délégué, TREGUENNEC

Excusés :

- M. Ronan CREDOU, Vice-président, PLOMEUR
- M. Jean L'HELGOUARC'H, Maire, TREMEOC

Assistaient également à la réunion :

Mme Sandrine BEDART, Directrice Générale des Services
M. Arnaud DUBOURG, Directeur Adjoint

COMMUNAUTE de COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD	
BUREAU communautaire du 1 ^{er} octobre 2020	N° Acte : B-2020-10-01-11
Objet : Vente de terrain à la SARL CAPMAR sur la zone d'activités de Hent Croas à Loctudy	Classification : 3.2 – Aliénations

La Vice-Présidente en charge du développement économique, Christine ZAMUNER, informe les membres du Bureau communautaire des contacts avec M. Vincent RIOU, qui a fait part de son souhait d'acquérir le lot n°10, d'une superficie de 1 422 m² sous réserve du bornage définitif sur la zone d'activités économiques de Hent Croas à Loctudy.

M. Vincent RIOU, gérant de la SARL Vincent RIOU qui travaille dans le domaine du nautisme et actuellement basée exclusivement à Port La Forêt, souhaite acquérir le lot n° 10 (1 422 m² sous réserve du bornage définitif) de la ZA de Hent Croas, afin d'y construire un hangar à haute performance thermique, et d'y délocaliser une partie de son activité.

Le Conseil communautaire du 29 septembre 2011 a fixé le tarif de ce terrain à 22 € HT/m².

Le Bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- Approuve la vente à la SARL CAPMAR représentée par Vincent RIOU, ou toute autre entité juridique devant lui être substituée pour les mêmes conditions et le même objet, du lot n°10 sur la zone d'activités de Hent Croas à Loctudy d'une superficie de 1 422 m², sous réserve du bornage définitif, au prix hors taxes de 22 € le m²,
- Confie à Maître LE PAPE, notaire à Pont l'Abbé, le soin d'établir l'acte authentique de vente de ce terrain,
- Autorise le Président à signer l'acte authentique de vente et tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la délibération.

Pour extrait conforme,

Le Président,
Stéphane LE DOARE





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Pays Bigouden Sud

Envoyé en préfecture le 12/10/2020

Reçu en préfecture le 12/10/2020

Affiché le

ID : 029-242900702-20201001-B_2020_10_01_12-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Convoqué par courrier électronique 25 septembre 2020, le BUREAU communautaire s'est réuni dans la salle de réunion du siège à PONT L'ABBE

Le JEUDI 1^{er} OCTOBRE à 18 H 00

sous la présidence de Monsieur Stéphane LE DOARE, Président,

Etaient présents :

- M. Jean-Claude DUPRE, Vice-président, COMBRIT
- M. Jean-Luc TANNEAU, Vice-président, GUILVINEC
- M. Éric JOUSSEAUME, Vice-président, ILE TUDY
- Mme Christine ZAMUNER, Vice-présidente LOCTUDY
- M. Jean-Michel GAIGNE, Vice-président, LOCTUDY
- M. Jean-Louis BUANNIC, Vice-président, PENMARC'H
- M. Yannick LE MOIGNE, Vice-président, PLOBANNALEC LESCONIL
- Mme Valérie DREAU, Conseillère communautaire déléguée, PONT L'ABBE
- M. Jean-Edern AUBREE, Maire, SAINT JEAN TROLIMON
- Mme Nathalie CARROT-TANNEAU, Vice-présidente, TREFFIAGAT
- M. Stéphane MOREL, Conseiller communautaire délégué, TREGUENNEC

Excusés :

- M. Ronan CREDOU, Vice-président, PLOMEUR
- M. Jean L'HELGOUARC'H, Maire, TREMEOC

Assistaient également à la réunion :

Mme Sandrine BEDART, Directrice Générale des Services
M. Arnaud DUBOURG, Directeur Adjoint

COMMUNAUTE de COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD	
BUREAU communautaire du 1^{er} octobre 2020	N° Acte : B-2020-10-01-12
Objet : Vente de terrain à l'EUURL JOLIVET sur la zone d'activités de Prat Gouzien à Penmarc'h	Classification : 3.2 – Aliénations

La Vice-Présidente en charge du développement économique, Christine ZAMUNER, informe les membres du Bureau communautaire des contacts avec M. Antoine JOLIVET, qui a repris l'entreprise familiale l'EUURL JOLIVET.

Elle rappelle que le bureau communautaire du 26 mai 2016 avait approuvé la vente du lot n°6, situé sur la zone d'activités de PRAT GOUZIEN à Penmarc'h, au profit de l'EUURL JOLIVET représentée par M. Jean Yves JOLIVET.

M. Antoine JOLIVET a confirmé son intérêt pour l'acquisition du lot n°6, afin d'y construire un bâtiment à usage professionnel afin de pouvoir développer son activité de couverture.

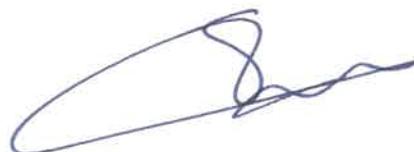
Le Conseil communautaire du 5 novembre 2015 a fixé le tarif de ce terrain à 18,50 € HT/m².

Le Bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Annule la délibération du 26 mai 2016 qui approuvait la vente du lot n°6 situé sur la zone d'activités de PRAT GOUZIEN à Penmarc'h, au profit de l'EUURL JOLIVET représentée par M. Jean Yves JOLIVET,
- Approuve la vente à l'EUURL JOLIVET représentée par Antoine JOLIVET, ou toute autre entité juridique devant lui être substituée pour les mêmes conditions et le même objet, du lot n°6 sur la zone d'activités de Prat Gouzien à Penmarc'h, d'une superficie totale de 1 246 m², sous réserve du bornage définitif, au prix hors taxes de 16 € le m²,
- Confie à Maître CHUTO, notaire à Pont l'Abbé, le soin d'établir l'acte authentique de vente de ce terrain,
- Autorise le Président à signer l'acte authentique de vente et tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la délibération.

Pour extrait conforme,

Le Président,
Stéphane LE DOARE





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Pays Bigouden Sud

Envoyé en préfecture le 12/10/2020

Reçu en préfecture le 12/10/2020

Affiché le

ID : 029-242900702-20201001-B_2020_10_01_13-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Convoqué par courrier électronique 25 septembre 2020, le BUREAU communautaire s'est réuni dans la salle de réunion du siège à PONT L'ABBE

Le JEUDI 1^{er} OCTOBRE à 18 H 00

sous la présidence de Monsieur Stéphane LE DOARE, Président,

Étaient présents :

- M. Jean-Claude DUPRE, Vice-président, COMBRIT
- M. Jean-Luc TANNEAU, Vice-président, GUILVINEC
- M. Éric JOUSSEAUME, Vice-président, ILE TUDY
- Mme Christine ZAMUNER, Vice-présidente LOCTUDY
- M. Jean-Michel GAIGNE, Vice-président, LOCTUDY
- M. Jean-Louis BUANNIC, Vice-président, PENMARC'H
- M. Yannick LE MOIGNE, Vice-président, PLOBANNALEC LESCONIL
- Mme Valérie DREAU, Conseillère communautaire déléguée, PONT L'ABBE
- M. Jean-Edern AUBREE, Maire, SAINT JEAN TROLIMON
- Mme Nathalie CARROT-TANNEAU, Vice-présidente, TREFFIAGAT
- M. Stéphane MOREL, Conseiller communautaire délégué, TREGUENNEC

Excusés :

- M. Ronan CREDOU, Vice-président, PLOMEUR
- M. Jean L'HELGOUARC'H, Maire, TREMEOC

Assistaient également à la réunion :

Mme Sandrine BEDART, Directrice Générale des Services
M. Arnaud DUBOURG, Directeur Adjoint

COMMUNAUTE de COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD	
BUREAU communautaire du 1 ^{er} octobre 2020	N° Acte : B-2020-10-01-13
<u>Objet</u> : Vente de terrain à l'entreprise « Jean Courtois Débarras » sur la zone d'activités de Ti Boutic à Plomeur	Classification : 3.2 – Aliénations

La Vice-Présidente en charge du développement économique, Christine ZAMUNER, informe les membres du Bureau communautaire des contacts avec M. Erwan CARIOU, qui a déposé le bilan de sa société.

Elle rappelle que le bureau communautaire du 7 février 2019 avait approuvé la vente du lot n°3, d'une superficie de 1 562 m² situé zone d'activités de Ti Boutic à Plomeur, au profit de M. Erwan CARIOU.

Christine ZAMUNER informe les membres du Bureau communautaire des contacts avec M. Jean COURTOIS, qui a créé en 2014 son entreprise de débarrasage (matériels, meubles, vaisselle...) et de petite démolition pour particuliers (locaux, résidents secondaires...) et professionnels (notaires, agences...)

M. Jean COURTOIS a fait part de son souhait d'acquérir le lot n°3, d'une superficie totale de 2 282 m² sous réserve du bornage définitif sur la zone d'activités économiques de Hent Croas à Loctudy.

Le Conseil communautaire du 29 septembre 2011 a fixé le tarif de ce terrain à 16 € HT/m².

Le Bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- Annule la délibération du 7 février 2019 qui approuvait la vente du lot n°3 de la ZA de Ti Boutic au profit de M. Erwan CARIOU,
- Approuve la vente à l'entreprise « Jean Courtois Débarras » représentée par Jean COURTOIS, ou toute autre entité juridique devant lui être substituée pour les mêmes conditions et le même objet, du lot n°3 sur la ZA de Ti Boutic à Plomeur, d'une superficie totale de 1 562 m², sous réserve du bornage définitif, au prix hors taxes de 16 € le m²,
- Confie à Maître STEPHAN, notaire à Pont l'Abbé, le soin d'établir l'acte authentique de vente de ce terrain,
- Autorise le Président à signer l'acte authentique de vente et tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la délibération.

Pour extrait conforme,

Le Président,
Stéphane LE DOARE





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Pays Bigouden Sud

Envoyé en préfecture le 12/10/2020

Reçu en préfecture le 12/10/2020

Affiché le

ID : 029-242900702-20201001-B_2020_10_01_14-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Convoqué par courrier électronique 25 septembre 2020, le BUREAU communautaire s'est réuni dans la salle de réunion du siège à PONT L'ABBE

Le JEUDI 1^{er} OCTOBRE à 18 H 00

sous la présidence de Monsieur Stéphane LE DOARE, Président,

Etaient présents :

- M. Jean-Claude DUPRE, Vice-président, COMBRIT
- M. Jean-Luc TANNEAU, Vice-président, GUILVINEC
- M. Éric JOUSSEAUME, Vice-président, ILE TUDY
- Mme Christine ZAMUNER, Vice-présidente LOCTUDY
- M. Jean-Michel GAIGNE, Vice-président, LOCTUDY
- M. Jean-Louis BUANNIC, Vice-président, PENMARC'H
- M. Yannick LE MOIGNE, Vice-président, PLOBANNALEC LESCONIL
- Mme Valérie DREAU, Conseillère communautaire déléguée, PONT L'ABBE
- M. Jean-Edern AUBREE, Maire, SAINT JEAN TROLIMON
- Mme Nathalie CARROT-TANNEAU, Vice-présidente, TREFFIAGAT
- M. Stéphane MOREL, Conseiller communautaire délégué, TREGUENNEC

Excusés :

- M. Ronan CREDOU, Vice-président, PLOMEUR
- M. Jean L'HELGOUARC'H, Maire, TREMEOC

Assistaient également à la réunion :

Mme Sandrine BEDART, Directrice Générale des Services
M. Arnaud DUBOURG, Directeur Adjoint

COMMUNAUTE de COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD	
BUREAU communautaire du 1 ^{er} octobre 2020	N° Acte : B-2020-10-01-14
Objet : Subvention à la SEM Haliotika et signature de l'avenant à la convention	Classification : 7.5 – Subventions

Haliotika a informé la Communauté de communes de l'ouverture de la structure sur la saison 2020, ouverture souhaitée pour contribuer à l'effort général d'accueil des visiteurs et de relance de l'économie.

Les conditions sanitaires liées au Covid19 ont imposé la mise en place d'une jauge pour les visiteurs, et l'achat d'équipements pour assurer cet accueil, notamment des audioguides pour permettre la visite des criées.

Ces équipements sont indissociables de la mise en œuvre du projet de promotion touristique porté par Haliotika, à savoir l'exposition immersive dans un bateau, la visite de la criée et la mise en place d'ateliers pédagogiques.

Au regard de l'intérêt communautaire du projet de promotion touristique de Haliotika,

Au vu de l'article L. 1523-7 du CGCT,

Le Bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Accorde une subvention de 15 000 € au profit de Haliotika pour son projet de promotion touristique,
- Approuve la convention de financement correspondante, annexée à la présente délibération,
- Autorise le Président à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Pour extrait conforme,

Le Président,
Stéphane LE DOARE

